

■ NATURA 2000, le plus grand réseau européen de sites protégés








Le réseau Natura 2000 est composé d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté et la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent. Les Etats de l'Union européenne, s'appuient sur deux directives pour sa mise en place : la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et la directive Oiseaux (2009/147/CE), avec pour double objectif de **préserver la biodiversité et de valoriser les territoires.**

Le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire nécessite la mise en place de **mesures de gestion à long terme en conciliation avec les activités humaines.**

La France a volonté d'associer l'ensemble des acteurs locaux dans la démarche de préservation des sites Natura 2000 et a opté pour une démarche basée sur la concertation et le volontariat. Ainsi, chacun peut **s'investir dans la gestion et la préservation des sites** par la signature de contrats ou de chartes Natura 2000.



Le site Natura 2000 est ouvert à tous, n'oubliez pas cependant de respecter quelques recommandations :

-  En ramenant mes déchets dans mon sac, j'évite leur dispersion dans la nature.
-  En restant sur les sentiers balisés, je préserve du piétinement les milieux sensibles.
-  En tenant mon chien en laisse, je m'assure qu'il ne dérange pas la faune sauvage et les troupeaux.
-  En me comportant discrètement, je n'éffraie pas la faune et je permets à chacun de profiter pleinement du calme du site.
-  En photographiant les fleurs plutôt que de les cueillir, je permets aux prochains de profiter de leur beauté.
-  En laissant les pierres à leur place, je respecte la petite faune qui s'y abrite.
-  En n'allumant pas de feu, je respecte le milieu et j'évite le risque d'incendie.

■ Natura 2000, les outils à disposition des propriétaires

Les contrats Natura 2000 :

Les contrats Natura 2000 permettent la mise en oeuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées qui visent la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ayant justifiés la création du site Natura 2000. Il existe 3 types de contrats : les mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc), les contrats forestiers et les contrats «ni agricoles ni forestiers».

La charte Natura 2000 :

La charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements de «bonnes pratiques» environnementales que les signataires s'engagent à respecter.

Ces mesures n'engendrent pas de surcoût de gestion. En contrepartie, les signataires bénéficient de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour les parcelles engagées.



Les évaluations d'incidences :

Les évaluations d'incidences visent à concilier projets d'aménagement et préservation de l'environnement. Tout projet d'aménagement susceptible d'affecter de façon notable un site Natura 2000 fait l'objet d'une évaluation d'incidences. Le but est d'éviter ou de réduire les éventuels dommages, ou de proposer des mesures de compensation.



Crédits photo: PNRLF ; P.Defernez; LPO Aura ; K.Schneider



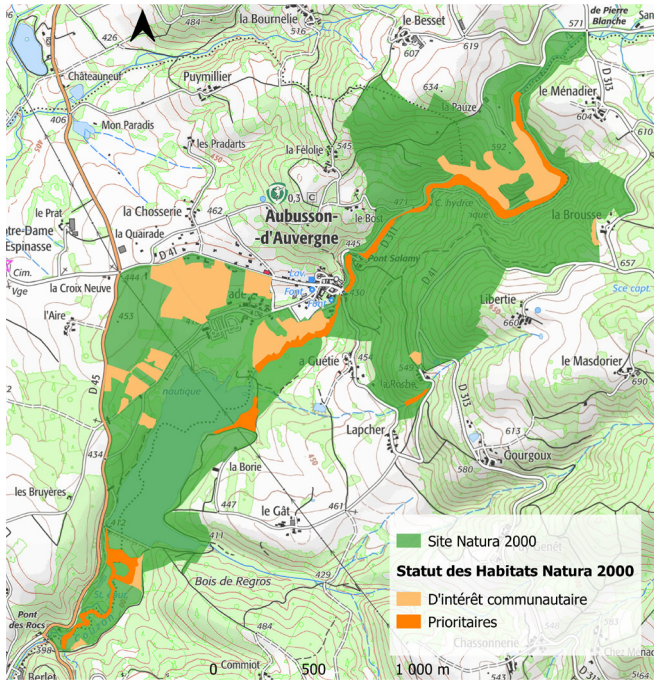
Contact :
Maison du Parc naturel régional
Livradois-Forez
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
04 73 95 57 57
info@parc-livradois-forez.org
www.parc-livradois-forez.org/natura-2000/

Site Natura 2000 « La Pause »



■ Le site Natura 2000 « Cavité minière de la Pause »

Le site Natura 2000 « Cavité minière de la Pause », se trouve en Auvergne dans le département du Puy-de-Dôme. Il couvre une superficie totale de **262 hectares**, sur les **Communes d'Aubusson d'Auvergne, d'Augerolles et de Vodable-Ville**.



Sources : Scan25 IGN ; PNRLF. Réalisation : PNRLF, 2023

■ Les objectifs de gestion pour préserver les habitats et les espèces du site

- Prospector, préserver et aménager les gîtes à chauves-souris ;
- Maintenir une mosaïque paysagère et des continuités écologiques ;
- Maintenir un milieu de vie préservé des pollutions ;
- Suivre les habitats et les espèces du site ;
- Informer, sensibiliser.

■ La Cavité minière de la Pause, un site d'intérêt européen, pourquoi ?

Aubusson d'Auvergne abrite une **cavité minière** dite de « la Pause » qui sert de **gîte d'hibernation** à des **chauves-souris** dont certaines **sont rares ou menacées** comme le Petit Rhinolophe. Cette cavité est le **3ème site le plus important d'Auvergne pour l'hibernation du Petit Rhinolophe**. En janvier 2014, elle abritait 40 chauves-souris de **5 espèces différentes** dont 35 Petits Rhinolophes.

Afin de préserver ces chauves-souris et leurs habitats, un territoire de 262 hectares autour de cette cavité a été désigné « Natura 2000 ».

Le site Natura 2000 de la Pause est constitué d'une **mosaïque de milieux variés** qui offrent actuellement aux chauves-souris des **gîtes favorables**, des **zones de transit** et des **zones de chasse** riches en proies, notamment avec des prairies et des boisements diversifiés. Parmi ces habitats, 4 sont d'intérêt communautaire, dont un classé prioritaire, car ils sont considérés rares ou menacés à l'échelle européenne.

Fiche d'identité du Petit rhinolophe :



Colonie de petits rhinolophes

Poids : 4-9 g ; Hauteur : 4 cm ; Envergure : 19-25 cm

Hibernation : toutes les cavités favorables (6-8°C ; humidité proche 80%).

Principales menaces : la pollution, la destruction des habitats et l'effondrement des populations d'insectes.

Reproduction : principalement les combles des bâtiments, les femelles mettent bas à un petit.

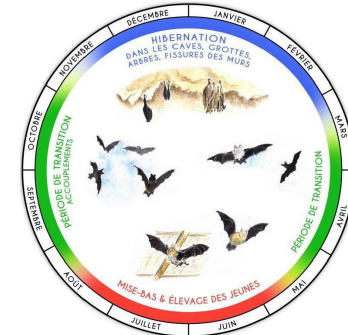
Leur terrain de chasse se situe dans un rayon de 2 à 3 km autour du gîte et les individus se déplacent de 5 à 10 km entre leur gîte d'été et d'hiver.

■ Cycle et lieux de vie des chauves-souris

Il existe plus de 1000 espèces de chauves-souris dans le monde, dont 42 en Europe et 29 en Auvergne. Les chauves-souris ou chiroptères, possèdent une fine membrane de peau le long de leurs doigts, ce qui en fait **les seuls mammifères capables de voler**. Bien qu'ayant une très mauvaise vue, **elles peuvent se déplacer et repérer leur proie dans l'obscurité** grâce à l'émission et la réception de sons leur permettant d'analyser leur milieu environnant, c'est l'écholocation.

Les chauves-souris changent de lieu de vie au cours de l'année, et **réalisent un cycle selon les quatre saisons**.

En été, elles se regroupent et occupent des combles de bâtiments (greniers, clochers, granges, caves...), certains ouvrages d'art (ponts, tunnels...) ou des arbres creux, leur offrant des conditions propices à la **mise bas et l'élevage** de leur petit en sécurité.



L'hiver est le temps de l'hibernation, elles se rassemblent dans des souterrains (grottes naturelles, mines abandonnées, carrières...), des caves, ou dans des creux d'arbres, qui leur procurent une température stable, un fort taux d'humidité et une certaine tranquillité.

Au printemps et à l'automne, elles se dispersent et font des haltes dans un ou plusieurs gîtes dits « de transit » (arbres, bâtis, ouvrages d'art...).

Le saviez-vous ?

Les chauves-souris sont des bio-indicateurs de notre environnement : leur présence atteste d'habitats en bon état de conservation. Espèce dite « parapluie », leur protection assure par la même occasion la protection d'un ensemble d'espèces. Elles nous rendent également des services ! En régulant certains insectes ravageurs, elles deviennent les amis des forestiers et des agriculteurs.